

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 808 bis publiée le 28 juillet 2021

## TRADITIONIS CUSTODES UNE NOUVELLE GUERRE LITURGIQUE ?

### UN ENTRETIEN AVEC L'ABBE CLAUDE BARTHE

Par le motu proprio Traditionis Custodes publié le 16 juillet, le pape François « détricote » le *motu proprio Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007 de son prédécesseur Benoît XVI en limitant drastiquement la célébration de la messe traditionnelle. Nous reproduisons ci-dessous avec l'aimable autorisation du quotidien *Present* l'entretien qu'a réalisé Anne Le Pape avec l'abbé Claude Barthe au sujet de cette terrible publication.

**Anne Le Pape – Monsieur l'abbé, l'annonce de ce motu proprio - annulant quasiment celui de Benoît XVI du 7 juillet 2007 autorisant sans contrainte la célébration de la messe traditionnelle - planait déjà dans les esprits depuis quelque temps. Vous attendiez-vous à une publication si rapide, dès le 16 juillet ?**

**L'abbé Claude Barthe –** Nous étions tous dans l'incertitude, les rumeurs étant diverses, on parlait à Rome d'une publication au mois d'août, d'autres parlaient d'une publication imminente ; cette dernière version s'est révélée la vraie. La Secrétairerie d'Etat, qui a mené tout cela, a été extrêmement discrète, il faut en convenir.

**Anne Le Pape – Tout ce qui semblait aller dans le sens de l'apaisement - comme les propos du cardinal Gambetti, archiprêtre de la basilique Saint-Pierre, faisant appel à Summorum Pontificum dans un entretien récent sur Vatican News - était donc sans fondement ?**

**L'abbé Claude Barthe –** Je ne sais pas ce que le cardinal Gambetti a fait et a dit auprès du pape, mais il est sûr qu'il y a eu des demandes de surseoir à ce document pour ne pas déclencher une nouvelle guerre liturgique dans l'Eglise. On dit notamment que le cardinal Ladaria, président de la Congrégation pour la doctrine de la foi, a freiné autant qu'il a pu, d'autres aussi. La décision a été vraiment prise par le pape et par ceux qui l'ont poussé à la prendre, spécialement le secrétaire d'Etat, le cardinal Parolin, le substitut, le cardinal Peña Parra, le cardinal Versaldi et d'autres qui ont trempé dans cette affaire, c'est-à-dire qui ont participé à ces réunions inter-dicastères (réunions des préfets des congrégations concernées : le Culte divin, le Clergé, les Evêques, et la Secrétairerie d'Etat, bien sûr) et qui, de longue date, ont préparé le document en question.

**Anne Le Pape – Comment les « pour » le motu proprio de François sont-ils passés en force ?**

**L'abbé Claude Barthe –** Il suffisait de convaincre le pape ! Et lui a suffisamment de force pour passer contre tout le monde... Dans cette affaire, le groupe de pression majoritaire à la conférence épiscopale italienne a été très monté contre *Summorum Pontificum*, essentiellement parce qu'en Italie, avec un peu de retard par rapport à la France, les jeunes prêtres se mettaient à célébrer la messe traditionnelle et à adopter des idées plus traditionnelles. Ils ont constaté une « traditionalisation » des séminaires, qui les a beaucoup inquiétés. Comme en outre, dans la Curie, des personnages comme le cardinal Parolin, le cardinal Stella au Clergé, etc.

### **Anne Le Pape – Quels sont leurs arguments pour justifier cette remise en cause du document de Benoît XVI ?**

**L'abbé Claude Barthe** – C'est très clairement expliqué dans la lettre d'accompagnement. On les trouve aussi sur le blog d'Andrea Grillo, laïc, professeur de liturgie à Saint-Anselme, militant extrême contre *Summorum Pontificum* de longue date. Il explique bien, ce qui est repris par le pape et ce qui était l'idée des fabricants de ce dernier motu proprio, que la messe traditionnelle représente un état de doctrine antérieur à Vatican II et que la messe nouvelle représente la doctrine de Vatican II - ce que nous savions tous. Il ne fallait donc plus que la messe traditionnelle soit un droit, mais qu'elle soit une tolérance seulement, et encore : une tolérance qu'on donne à des fidèles, et à des prêtres, pour les aider à passer peu à peu à la messe nouvelle.

### **Anne Le Pape – Le motif principal est donc doctrinal ?**

**L'abbé Claude Barthe** – Oui ! Et il est très important de le dire et de s'en rendre compte parce que, d'une certaine manière, cette affaire est, paradoxalement, providentielle. Elle est bien sûr très pénible, elle va gêner la diffusion de la messe traditionnelle, elle va créer de nouvelles persécutions. Mais, d'autre part, elle remet le doigt sur ce qui fait mal, à savoir la question doctrinale, qui n'a jamais été réglée, et qui est celle du concile Vatican II, au fond.

### **Anne Le Pape – En quoi ce motu proprio touche-t-il les fraternités Ecclesia Dei - si tant est que l'expression puisse toujours être utilisée ?**

**L'abbé Claude Barthe** – Cela va les toucher, elles sont aussi dans le collimateur, c'est sûr. Le document le dit clairement, la lettre du pape l'indique de manière cynique, il s'agit de détruire la célébration traditionnelle. Donc de faire en sorte qu'il n'y ait plus de prêtres pour la célébrer. Ces communautés sont donc particulièrement visées puisqu'elles sont les « fabriques » de ces prêtres, comme l'est encore la Fraternité Saint-Pie X, seule à l'origine. Ces instituts sont désormais sous la juridiction non plus d'Ecclesia Dei, qui n'existe plus, ni non plus de la Congrégation de la foi, relativement protectrice, mais sous la juridiction de la Congrégation pour les communautés religieuses, donc réduits au droit commun. Cette Congrégation pour les religieux, présidée par le cardinal Braz de Aviz, est évidemment tout à fait dans la ligne François et va s'employer à remettre de l'ordre. Au moyen, par exemple, de visites canoniques dans les séminaires, pour vérifier que l'enseignement qu'on y donne est bien conforme à Vatican II, étudier la liturgie qu'on y célèbre et y faire célébrer aussi la messe nouvelle, bref : décourager les vocations. Quand on leur oppose l'argument : « Mais vous allez tarir les vocations de ces instituts ! », ils répondent qu'on n'a pas besoin de ces gens-là, qu'ils sont « inutiles » (réponse vraie d'un personnage que je ne veux pas nommer).

### **Anne Le Pape – Donc peu importe pour eux le bien des âmes ?**

**L'abbé Claude Barthe** – De fait, oui. Pour eux, le bien des âmes, c'est Vatican II. Ils préfèrent ne pas avoir de prêtres que d'avoir ceux qu'ils pensent être de mauvais prêtres. C'est dramatique - c'est même diabolique. Il faut le dire, ce pontificat s'attaque à tous les endroits où se trouve un renouvellement sacerdotal. Un exemple : les Franciscains de l'Immaculée, mais il y en a bien d'autres.

### **Anne Le Pape – Dans les faits, le motu proprio de Benoît XVI n'a jamais été pleinement appliqué, mais il a permis l'application de celui de Jean-Paul II, de 1988. En revient-on désormais avec François à la situation des années 70, celles qui ont suivi le Concile ?**

**L'abbé Claude Barthe** – On a oublié, mais on a vécu alors des choses terribles. C'est différent en ce sens que 50 ans ont passé, et les persécuteurs sont beaucoup moins forts qu'ils n'étaient à cette époque. L'Eglise conciliaire est très malade, par endroits elle se meurt, comme dans beaucoup de diocèses français. Elle n'a plus de troupes, notamment plus de prêtres.

### **Anne Le Pape – Pour la messe traditionnelle demandée pour les enterrements, par exemple, va-t-on revenir à l'atroce situation des années 70, avec les refus systématiques ?**

**L'abbé Claude Barthe** – Théoriquement, oui. Le dernier motu proprio n'en parle pas, mais il parle des choses permises, et cela n'en fait pas partie. Je vais célébrer un enterrement traditionnel en province dans quelques jours, théoriquement on pourrait me l'interdire. Pour un mariage prévu en septembre, c'est la

même chose.

**Anne Le Pape — Même si vous demandez la permission ?**

**L'abbé Claude Barthe** — On demande la permission pour des messes de groupe. Il vaut mieux ne pas demander d'éclaircissements, et agir...

**Anne Le Pape — Que va-t-il en être de l'autorisation accordée par François lui-même aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X de célébrer mariages et enterrements dans les paroisses ? N'y a-t-il pas là une contradiction ?**

**L'abbé Claude Barthe** — Cela ne bouge pas ! Oui, il se trouve là une des contradictions... Mais auront-ils encore le droit de célébrer publiquement dans une paroisse ? Je répète : mieux vaut ne pas trop creuser pour le moment, interpréter soi-même ou faire interpréter par l'évêque, que d'entrer dans les détails.

**Anne Le Pape — Quelles seront selon vous les réactions des évêques ? Je pense à l'archevêque de Ferrare, pas du tout conservateur, qui a érigé une paroisse personnelle pour la forme extraordinaire 15 jours après l'annonce par le pape de son document. Vous attendez-vous à des réactions de ce genre ?**

**L'abbé Claude Barthe** — Le cas de Ferrare est très intéressant à plusieurs égards. Cela manifeste une certaine indépendance d'un évêque « de gauche » vis-à-vis du pape François. Il y a actuellement, en Italie, à la Curie entre autres, des gens qui prennent leurs distances vis-à-vis du pontife. Ils estiment qu'il est en fin de parcours, et pensent à l'avenir. Ils trouvent le gouvernement actuel chaotique, et souhaitent quelque chose de plus sérieux, et plus de vrai libéralisme. Quant à l'évêque de Ferrare, c'est clair : connaissant le document et sachant que les paroisses personnelles ne pourraient plus être érigées, il en a érigé une immédiatement : c'est formidable !

**Anne Le Pape — Comment imaginez-vous les réactions des évêques français ?**

**L'abbé Claude Barthe** — Leurs réactions seront diverses. Certains vont s'appuyer sur le texte du pape pour réprimer au maximum. D'autres seront simplement réalistes, ils ne vont pas allumer le feu chez eux. Je pense à l'évêque de Versailles, qui vient de publier un communiqué un peu difficile à interpréter mais qui a l'air de dire qu'il ne se passera rien pour l'instant. D'autres encore sont favorables, il n'y a pas de doutes, à cette vie traditionnelle chez eux, même s'ils ne partagent pas les idées. Ils feront le gros dos, gagneront du temps...

S'ils voulaient aller jusqu'au conflit, ils pourraient le faire, et même de manière canonique : le canon 87 paragraphe 1 du droit canonique dit que « chaque fois qu'il le jugera profitable au bien spirituel, l'évêque diocésain a le pouvoir de dispenser les fidèles des lois disciplinaires tant universelles que particulières portées par l'autorité suprême de l'Eglise pour son territoire ou ses sujets ». Cela ouvre bien des possibilités. Encore faut-il que l'évêque veuille agir. Or, contrairement à tout ce qu'on nous raconte sur la synodalité, c'est une synodalité à sens unique que nous constatons, qui ne vaut que pour les évêques qui pensent comme le pape. Mais quand ce n'est pas le cas... Citons ce mot de Mgr Roche, nouveau préfet de la Congrégation pour le culte divin, qui récemment, devant un groupe d'Anglo-Saxons, a dit expressément - en riant : « Nous allons détruire *Summorum Pontificum*. Le pouvoir liturgique sera donné aux évêques... mais pas aux évêques conservateurs ! »

**Anne Le Pape — Saint Pie V précisant que cette messe ne peut être abrogée, Paul VI l'interdisant, Benoît XVI la rétablissant, François cherchant à nouveau à la faire disparaître : quelle crédibilité accorder aux décisions de l'Eglise dans ces conditions ?**

**L'abbé Claude Barthe** — Vous avez raison. Il faut revoir la phrase de *Quo Primum* et ce que dit exactement saint Pie V : il veut que personne ne puisse empêcher la célébration de cette messe, où que ce soit dans l'Eglise, pour obliger à la dire dans des rites particuliers (lyonnais, etc.)...

**Anne Le Pape – N'en est-on pas là d'une certaine manière ?**

**L'abbé Claude Barthe** – D'une certaine manière, on en est là, effectivement. La messe dite de saint Pie V, lorsqu'elle a été abrogée par Paul VI (car elle a été abrogée, il faut bien le dire, Jean Madiran l'a fait remarquer à juste titre), était identique, presque dans le détail, à ce qu'elle était au XIe siècle. Benoît XVI, au détour d'une phrase, dans *Summorum Pontificum*, dit qu'elle n'avait jamais été abrogée. Puis à nouveau François l'abroge... Cela ne fait pas très sérieux.

**Anne Le Pape – On en revient à constater que toutes les expériences sont permises, y compris des bénédictions (interdites par l'Eglise) de couples homosexuels, sauf « l'expérience de la Tradition », selon l'expression de Mgr Lefebvre...**

**L'abbé Claude Barthe** – Tout est permis, toutes les hérésies, professées par des hommes d'Eglise qui gardent toujours leur « carte d'identité » de catholiques - sauf ce que souhaitent ceux qui disent la messe traditionnelle ou qui y assistent, accusés par le pape lui-même de déchirer l'unité de l'Eglise.

**Anne Le Pape – Ce qu'il faut retenir est que cette haine envers la messe traditionnelle a un fond doctrinal ?**

**L'abbé Claude Barthe** – Tout à fait. C'est la haine de l'ecclésiologie tridentine, de tout ce que représente cette messe tant du point de vue de la doctrine eucharistique que, plus globalement, de la doctrine de l'Eglise.

**Anne Le Pape – Monsieur l'abbé, vous qui êtes aumônier du pèlerinage Summorum Pontificum, souvent évoqué dans nos pages, vous êtes bien placé pour nous répondre. Ce pèlerinage ne semble plus avoir de beaux jours devant lui ?**

**L'abbé Claude Barthe** – Qui sait ? Tout n'est pas dit !